Mandat du groupe de travail Église dans la Société

Le groupe de travail Église dans la Société est classé dans la catégorie III de l'organigramme de l'Église de l'EPUB. Les objectifs du groupe de travail sont les suivants

1) d'étudier en profondeur - sur la base du témoignage biblique - les problèmes sociaux liés aux questions sociales, économiques, politiques et éthiques. Une attention particulière sera accordée à toutes les formes de discrimination, au climat et à la durabilité.

2) de contribuer, en coopération avec d'autres groupes de travail (par exemple le groupe de travail au migration MiSaG) et les services de l'EPUB (par exemple les responsables de la formation), à sensibiliser les membres des congrégations locales, à les inspirer et à les encourager à exercer leur responsabilité de chrétiens dans leur environnement.

3) contribuer à une plus grande visibilité et présence de l'EPUB dans la société.

4) de coopérer si possible avec d'autres églises, éventuellement avec d'autres qui poursuivent le même objectif: une société juste, pacifique et durable. À cette fin, le groupe de travail s'engage à

5) co-organiser des réunions sur des thèmes qui font l'objet d'un débat social ou qui méritent une attention particulière en tant que tels.

6) préparer des documents d'étude et de discussion (brochures et articles).

7) d'établir des lettres pastorales

8) d'examiner sérieusement les demandes d'autres organes de l'EPUB concernant des documents d'étude et d'action, dans la mesure où cela relève de son mandat et où il dispose d'une expertise suffisante.

-9) s'occuper de la communication au sein de notre église sur les questions concernant le Groupe de Travail, par le biais du site web de l’EPUB, de mailings, etc.

10) de faire régulièrement rapport au Conseil Synodal et de répondre à ses demandes d'action ou d'études sur des thèmes relevant de son mandat.

11) d'accorder l'attention nécessaire aux études et rapports des différentes organisations œcuméniques CEE (Conférence des Églises européennes), de la CEME (Conférence des Églises sur les migrants en Europe), du COE (Conseil œcuménique des Églises), de la CMR (Communion mondiale des Églises réformées), de la CEPE (Communauté des Églises protestantes en Europe) et des organisations interconfessionnelles en Belgique, qui traitent de thèmes correspondant au mandat confié au groupe de travail.

***Lorsque le groupe de travail souhaite faire de la publicité (en dehors du VPKB), il consultera d'abord le Conseil synodal pour savoir si cela est conforme à la politique du VPKB.***